



## FICHE D'INSCRIPTION Jeunes Joueurs (dès 14 ans)



Nom :

Prénom :

Pseudo :

Date de naissance :

Adresse postale :

E-mail :

Téléphone :

Veuillez remplir d'une **X** tous les champs correspondants

Mon niveau actuel :

Jamais pratiqué

Entre amis, hors structures officielles

Au sein d'une team / association \*

Si cochée, laquelle :

Comment avez-vous découvert les jeunes joueurs ?

Lieu

Date :

Signature\* :

\* Signature du représentant légal. Veuillez consulter les informations et conditions de la page 2.

**Participations SAC**  
(à remplir par l'instructeur) :

1ère partie, date :

2ème partie, date :

3ème partie, date :

4ème partie, date :

**Participations ANSA**  
(à remplir par l'instructeur) :

1ère partie, date :

2ème partie, date :

3ème partie, date :

4ème partie, date :



## FICHE D'INSCRIPTION Jeunes Joueurs (dès 14 ans)



L'âge pour accéder aux parties jeunes joueurs est de 14 à 18 ans. L'inscription aux parties jeunes joueurs du Soft Air Club et de l'Association Neuchâteloise de Soft Air est indépendante de celle du Soft Air Club ou de l'ANSA. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, les joueurs peuvent s'inscrire au Soft Air Club ou à l'Association Neuchâteloise de Soft Air si ils le désirent.

Par leurs signatures, le jeune joueur et son représentant légal confirment/acceptent:

- Avoir lu et accepté le règlement du Soft Air Club.
- Avoir lu et accepté le règlement de l'Association Neuchâteloise de Soft Air.
- Que le jeune joueur est assuré contre les accidents et en responsabilité civile.
- Que les instructeurs se réservent le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne présente dans le cadre des parties jeunes joueurs dont ils jugeraient le comportement dangereux, irrespectueux ou déplacé.
- Que les impacts de billes peuvent être douloureux et laisser des marques sur la peau (même sous les habits).
- Que le port d'une protection faciale est obligatoire pour les jeunes joueurs.
- Savoir que les répliques d'airsoft sont soumises à la loi sur les armes du 12.12.2008 et en respecter les directives.